



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Nanterre, le 23 décembre 2025

**FONDS DE DOTATION**  
**Récépissé de déclaration de création**

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 140 ;

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation et notamment son article 7 ;

Le préfet des Hauts-de-Seine

donne récépissé à Monsieur Stephen Aaron LURIE ;

d'une déclaration reçue le 27 novembre 2025 ;

faisant connaître la création d'un fonds de dotation dénommé « 1% pour les enfants » ;

dont le siège social est situé : 9 Rue Delerue 92120 Montrouge ;

Le Fonds a pour objet : soutenir, directement ou indirectement, des actions d'intérêt général visant à la protection, à l'éducation, à la santé, au développement et à la promotion des droits fondamentaux des enfants dans le monde, tels que définis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) des Nations Unies ;

dont la durée est : **indéterminée**.

**L'identifiant au registre national des fondations, fondations d'entreprise et fonds de dotation (dit RNF) est :**

092 - FDD - 00143 - 04

**La déclaration des personnes chargées de l'administration vaut déclaration des bénéficiaires effectifs**

Sont joints à l'appui de cette déclaration :

- un exemplaire des statuts du fonds de dotation ;
- la liste des personnes chargées de l'administration du fonds de dotation avec leurs noms, prénoms, dates et lieux de naissance, professions, domiciles et nationalités ;

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
La cheffe du bureau de la réglementation générale,  
des élections et des associations

Marion ABDOU

Dossier DS n° 27932285